

Le 15/03/2024

MAIRIE DE MADRANGES

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU

#### SÉANCE DU 15/03/2024

Le Conseil Municipal de la commune de MADRANGES s'est réuni le vendredi 15 mars 2024 à 20h30

Étaient présents : Jean-Pierre BORT, Pierre CROISILLE, Baptiste BORT, Michel PORTE, Jean-François LONGUET, Nadine VAN, Magalie BRETTE.

Étaient absents : Serge BORDE, Jean SAUVENT (pouvoir à Jean-Pierre BORT), Sylvie Magoutier, Guillaume PORTE (Pouvoir à Michel PORTE).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BORT

#### Ordre du jour :

- 1) Élection du secrétaire de séance, approbation du CR du conseil municipal du 30/01/2024 : Unanimité des présents et pouvoirs.

- 2) Délibérations :

2.1) Objet : Achat et installation de caves urnes : Le Conseil décide l'achat et l'installation de 4 nouvelles caves urnes (unanimité des présents + pouvoirs).

2.2) Objet : Taux d'imposition 2024: Le Conseil décide de conserver les taux de 2023 compte tenu de la situation générale. Il fixe les taux comme suit pour 2024. (unanimité des présents + pouvoirs).

TAXES	TAUX DE REFERENCE	TAUX VOTE	PRODUITS ATTENDUS
Taxe foncière bâtie	32,02	32,02	84597
Taxe foncière non bâtie	59,79	59,79	12018
Taxe d'habitation	15,73	15,73	32923

Total prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024 : 92607

(unanimité des présents + pouvoirs).

2.3) Objet: Participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electricité de la Corrèze :

Le CM souhaite que cette participation soit inscrite au budget communal et dans ce cas réglée directement par la commune (participation budgétisée). (unanimité des présents + pouvoirs).

2.4) Objet : Modification des statuts de la FDEE 19. Le CM vote les modifications de statuts proposées par la FDEE19. (unanimité des présents + pouvoirs).

2.5) Objet : Adhésion à la compétence « système d'information géographique » proposée par la FDEE19. (unanimité des présents + pouvoirs).

2.6) Objet : Curage des fossés : le CM approuve le curage des fossés sur les chemins de la commune. Comme en 2023, il fera intervenir l'employé communal et le matériel de la commune d'AFFIEUX. (unanimité des présents + pouvoirs).

- 3) DETR 2024 : le Maire rappelle aux conseillers que seules les voies communales peuvent être prises en compte. Les 2 projets de voiries sont de ce fait réajustés pour la demande de DETR 2024.

- 4) DECHETS : Le Maire informe le Conseil de la nouvelle délibération du Conseil Communautaire concernant la collecte des déchets. Il explique son vote négatif. La collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballages se fera en points de regroupement pour l'ensemble des 20 communes à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.  
Une réunion publique d'informations à la population se tiendra le jeudi 16 mai à 19h.
- 5) SUIVI DES DEVIS ET TRAVAUX : Le Maire présente le devis de M. NICAUD pour les travaux du chemin des Gouttes (passage d'eau sous le chemin). Le devis de 2549,88€ est accepté à l'unanimité des présents + pouvoirs).  
Le Maire joindra de nouveau M. Nicaud pour les autres travaux à effectuer (clôture assainissement Feugeas, chemin de Feugeas, chemin de Fombelle, terre sur le terrain communal route du Lonzac).  
Travaux effectués par l'agent communal : l'élagage des arbres dans la traversée du bourg et le parking de la Mairie a été réalisé. La rénovation du logement du R de C est terminée.  
Des petits travaux de rénovation du chemin « circuit des 2 clochers » sont envisagés.
- 6) Le logement du R de C de la Mairie sera de nouveau loué à partir du 01/04/2024. Toutes les formalités sont remplies.
- 7) DIVAGATION D'ANIMAUX : divers signalements de divagation d'animaux ou de traitements supposés inadaptés ont été signalés. Ils ont nécessité l'intervention de la DDET SPP ou de la gendarmerie.
- 8) ALIENATION chemin « Marcou » : l'enquêtrice publique remettra son rapport le 20 /03 en Mairie.
- 9) LOYERS IMPAYES : Un courrier avec AR a été envoyé. Il précise que si les engagements pris par le « mauvais payeur » ne sont pas respectés, une procédure de résiliation de bail pour non-paiement des loyers pourrait être engagée.
- 10) ASSOCIATIONS : une réunion Mairie / Association est prévue le 23/03 :  
il y sera évoqué les agendas de chacun, le point sur les nouveaux conseils d'administration après les assemblées générales, le fonctionnement et l'entretien de la salle polyvalente, la participation des associations à son entretien, les améliorations à prévoir...

La séance est levée à 22h

J-P Bort